

Présents : BOUTONNET Nicolas, CALMELS Bernard, ISSALYS Florian, MAZIERE Benoit, POUGET Joël, SOULIE Aline, THERON Camille, VABRE Philippe.

Absents excusés : BAYOL Dorian pas de procuration donnée, ESTIVALS Ludovic procuration donnée à MAZIERE Benoit, FUERTES Geneviève procuration donnée à VABRE Philippe, RIPOLL Marie-Anne procuration donnée à CALMELS Bernard

Secrétaire de séance : THERON Camille

ORDRE DU JOUR

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal

- Du 14/11/2025

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal du 22 décembre 2025

Délibérations	Objets	Votes
DEL2025-45	Acquisition d'un terrain parcelle D945 pour élargissement de la voirie sur la commune	Approuvée à l'unanimité
DEL2025-46	Décision modificative budget assainissement	Approuvée à l'unanimité
DEL2025-47	Demande de prêt - budget principal- pour le réseau d'eaux pluviales	Approuvée à l'unanimité
DEL2025-48	Demande de prêt - budget assainissement- pour le réseau d'eaux usées	Approuvée à l'unanimité

1 DEL2025-45 Acquisition d'un terrain parcelle D1122 pour élargissement de la voirie sur la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section D numéro 1122 située chemin de la Combe à Manhac appartenant à Mme VEYRAC pour l'élargissement de la voirie pour une surface de 131m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décide :

- **D'acquérir** la parcelle C1122 au prix de vente à 1euro le m²
- **Indique** que la commune prendra à sa charge les frais d'acte
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette affaire.



2 DEL2025-46 Décision modificative budget assainissement

Monsieur le Maire indique que sur la Dm n°2 du budget assainissement, l'écriture d'intégration d'une immobilisation sur l'opération assainissement cœur de village en cours aurait dû être de 28740 et non de 2874 c'est pourquoi il faut compléter la décision modificative de 28740- 2874 soit **25 866.00** afin de faire l'intégration comptable.

Pour le Budget Assainissement - Décision Modificative n°3

D 2315 : Install., mat. et outil. tech.	25 866
R 203 : Frais d'études, de R&D et frai.	25 866

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- **D'approuver** la présente décision modificative.

3 DEL2025-47 Demande de prêt - budget principal- pour le réseau d'eaux pluviales

Monsieur le Maire indique que pour faire les travaux des réseaux d'eaux pluviales il demande la réalisation d'un contrat de Prêt d'un montant total de **230 870.95 €** consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de Mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales dans le bourg de Manhac, sur le budget principal.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, à l'unanimité

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales dans le bourg de Manhac Bernard CALMELS Maire de Manhac est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de **1** Ligne du Prêt pour un montant total de **230 870.95 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	Prêt TEE
Montant :	230 870.95 Euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	30 ans,
Préfinancement	12 mois
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,50 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	▪ Echéance et intérêts prioritaires :
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR),
	0%

Taux de progressivité de l'échéance :	<i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>
--	---

- A cet effet, le Conseil municipal autorise Bernard CALMELS, Maire de Manhac, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.
- Et à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

4 DEL2025-48

Demande de prêt - budget assainissement- pour le réseau d'eaux usées

Monsieur le Maire indique que pour faire les travaux des réseaux d'eaux usées il demande la réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de **202 604.50 €** consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées dans le bourg de Manhac sur le budget assainissement.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, à l'unanimité

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées dans le bourg de Manhac Bernard CALMELS Maire de Manhac est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de **1** Ligne du Prêt pour un montant total de **202 604.50 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	Prêt TEE
Montant :	202 604.50 Euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	<i>30 ans,</i>
Préfinancement	<i>12 mois</i>
Périodicité des échéances :	<i>Trimestrielle</i>
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,50 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A

Profil d'amortissement :	▪ Échéance et intérêts prioritaires :
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR),
Taux de progressivité de l'échéance :	0% Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

- A cet effet, le Conseil municipal autorise Bernard CALMELS, Maire de Manhac, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.
- Et à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Divers

- Questions diverses

- Point sur l'école :

Affaire à suivre.

- Locataire de l'appartement de Naves :

Avis favorable pour les locataires postulants

- Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clôturé à 21h50.

Le Maire



Bernard CALMELS

Le secrétaire de séance



Camille THERON